



SAINT-OUEN-DU-TILLEUL

Arrondissement de BERNAY

Département de l'EURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **19/05/2022** à **19h30**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean AUBOURG, Maire.

Convocation et affichage : 13/05/2022

Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir	Secrétaire
Jean	AUBOURG	X				
Michel	MATHE	X				
Françoise	RADENEN	X				
François	GOHE	X				
Guylène	FREVAL		X		Jean AUBOURG	
François	CABOULET	X				
Pierre-Emmanuel	ARAMBURU	X				X
Philippe	DAGALLIER		X		Michel MATHE	
Sandrine	MENAGER		X			
Frédéric	VAUSSY			X		
Emmanuelle	BERNET		X			
Amélie	PROD'HOMME		X			
Sophie	LEFEBVRE	X				
Dany	MUEL	X				
Stéphanie	COUFOURIER	X				
Gabriel	COULIBEU	X				
Audrey	DURAND		X			
Mathieu	GARNESSON			X		
		10	6	2	2	1

PREEMPTION RUE LUCIEN BRIAND EN PREVISION DE L'ELARGISSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a la possibilité procéder à l'élargissement de certaines voies communales.

M. le Maire explique qu'il s'agit de la rue des Ecameaux pour son entrée à partir du carrefour de l'Etoile et de la rue Lucien Briand pour partie. Le brusque décès de la propriétaire de la parcelle bordée par ces rues a favorisé ce projet dans le cadre du droit de préemption.

M. le Maire ajoute qu'il convient de procéder à un alignement et à un bornage afin de délimiter la nouvelle superficie de la parcelle en lui ôtant la bande de 2 mètres de large que nous allons acquérir sur trois côtés. L'estimation de ce genre de parcelle en nature de prairie se négocie entre 4 000 € et 6 000 € à l'hectare. Ce qui représenterait 180 € pour les 300 m².

M. François CABOULET souhaite savoir si cette opération est prévue au budget.

Réponse négative de M. le Maire puisque lorsque le budget a été élaboré, l'opération n'avait pas encore été évoquée.

M. le Maire ajoute qu'il faut considérer que c'est une opportunité exceptionnelle que nous ne pouvons laisser passer pour améliorer la situation dans ce quartier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 11 voix Pour et 1 Abstention :

Autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'alignement et le bornage des rues des Ecameaux et Lucien Briand ;

Autorise M. le Maire à signer l'acte d'achat de la parcelle ainsi que tous documents et devis afférents à ce dossier.

COMMUNICATIONS

M. le Maire rappelle que l'inauguration du pôle médical se tiendra le 22 juin à 15h30.

La séance est levée à 19h55.